



جامعة السلطان مولاي سليمان  
Université Sultan Moulay Slimane

Université Sultan Moulay Slimane (USMS)  
Faculté polydisciplinaire de Beni Mellal (FPBM)  
Licence des études fondamentales (LEF)  
Spécialité : Sciences Économiques et de Gestion (SEG)



## Semestre 4 Module

# Comptabilité des sociétés



- **Professeur : AZDOD Mohamed**
- **Année universitaire : 2018 - 2019**

# Chapitre 3 : La modification du capital

# La modification du capital

## **Modification du capital social**

Augmentation du capital social

Réduction du capital social

# L'augmentation du capital

- L'augmentation du capital est une technique qui permet aux entreprises d'acquérir du capital avec une rémunération immédiate.
- L'augmentation du capital peut se traduire:
  - Soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.
  - Soit par l'augmentation du nombre d'actions

# L'augmentation du capital

- L'augmentation du capital peut prendre plusieurs formes :
  - Des apports nouveaux (en numéraire ou en nature) ;
  - Incorporation des réserves ;
  - Compensation avec des dettes sociales.
- L'augmentation de capital peut se faire par une combinaison des 3 modalités ci-dessus.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

- Lorsque l'augmentation du capital **n'intéresse que les anciens actionnaires** et que **la répartition du capital entre ces actionnaire doit rester inchangée**, il est possible de procéder :
  - Soit par **l'augmentation de la valeur nominale** des actions existantes.
  - Soit par **l'augmentation du nombre d'actions** (émission d'actions nouvelles de la même valeur nominale).

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Exemple :

- Le capital social d'une société anonyme composé de 5 000 actions de 100 DH chacune est doublé.
- **1<sup>ère</sup> possibilité** : Augmentation de la valeur nominale de chaque action qui passe de 100 DH à 200 DH.
- Capital avant augmentation =  $5\,000 \times 100 = 500\,000$  DH
- Capital après augmentation =  $5\,000 \times 200 = 1\,000\,000$  DH

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Exemple :

- Le capital social d'une société anonyme composé de 5 000 actions de 100 DH chacune est doublé.
- **2<sup>ème</sup> possibilité** : Augmentation du nombre des actions qui passe de 5 000 actions à 10 000 actions de 100 DH chacune.
- Capital avant augmentation =  $5\,000 \times 100 = 500\,000$  DH
- Capital après augmentation =  $10\,000 \times 100 = 1\,000\,000$  DH

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Écritures comptables lors de l'augmentation du capital :

5141 2../3..		Banques (Actifs apportés)
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital
		<b>Libération des nouveaux apports</b>
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital
	1111	Capital social
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>
2113		Frais d'augmentation du capital
	5141	Banques
		<b>Règlement des frais d'augmentation du capital</b>

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Exercice d'application n°1 :

- L'A.G.E. relative à la société « **ABC-SA** » au capital de 800 000 DH, composé de 8 000 actions et réparti également entre les 5 actionnaires, décide le 01/03/2019 une augmentation du capital par émission de 400 nouvelles actions à leur valeur nominale.
- Quatre actionnaires font un apport en numéraire déposé dans le compte bancaire de la société alors que le dernier actionnaire apporte un matériel informatique évalué à 8 000 DH.
- Les frais d'augmentation du capital payés par chèque bancaire s'élèvent à 2 000 DH.

### Travail à faire :

1. Calculez le rapport de souscription ;
2. Présentez la répartition du capital (nombre d'actions et valeur nominale) avant et après augmentation ;
3. Passez toutes les écritures comptables nécessaires.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Solution de l'exercice d'application n°1 :

- Calcul du rapport de souscription :

$$\text{Rapport de souscription} = \frac{\text{Nombre de nouvelles actions}}{\text{Nombre des anciennes actions}} = \frac{400}{8000} = \frac{1}{20}$$

**→ Pour chaque 20 actions détenues, un actionnaire va recevoir une nouvelle action créée.**

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Solution de l'exercice d'application n°1 :

- Répartition du capital de la société :

Actionnaire	Actions avant augmentation		Nombre d'actions nouvelles souscrites	Actions après augmentation	
	Nombre	%		Nombre	%
<b>A</b>	1 600	20 %	$1\,600 \times 1/20 = 80$	$1\,600 + 80 = 1\,680$	20 %
<b>B</b>	1 600	20 %	$1\,600 \times 1/20 = 80$	$1\,600 + 80 = 1\,680$	20 %
<b>C</b>	1 600	20 %	$1\,600 \times 1/20 = 80$	$1\,600 + 80 = 1\,680$	20 %
<b>D</b>	1 600	20 %	$1\,600 \times 1/20 = 80$	$1\,600 + 80 = 1\,680$	20 %
<b>E</b>	1 600	20 %	$1\,600 \times 1/20 = 80$	$1\,600 + 80 = 1\,680$	20 %
<b>Total</b>	<b>8 000</b>	<b>100 %</b>	<b>400</b>	<b>8 400</b>	<b>100 %</b>
	<b>Ancien capital social = <math>8\,000 \times 100 = 800\,000</math></b>			<b>Nouveau capital social = <math>8\,400 \times 100 = 840\,000</math></b>	

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Solution de l'exercice d'application n°1 (Écritures comptables) :

01/03/2019

5141		Banques	32 000	
2351		Matériel informatique	8 000	
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital		40 000
		<b>Libération des nouveaux apports</b>		
		<b>d°</b>		
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	40 000	
	1111	Capital social		40 000
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>		
		<b>d°</b>		
2113		Frais d'augmentation du capital	2 000	
	5141	Banques		2 000
		<b>Règlement des frais d'augmentation du capital</b>		

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

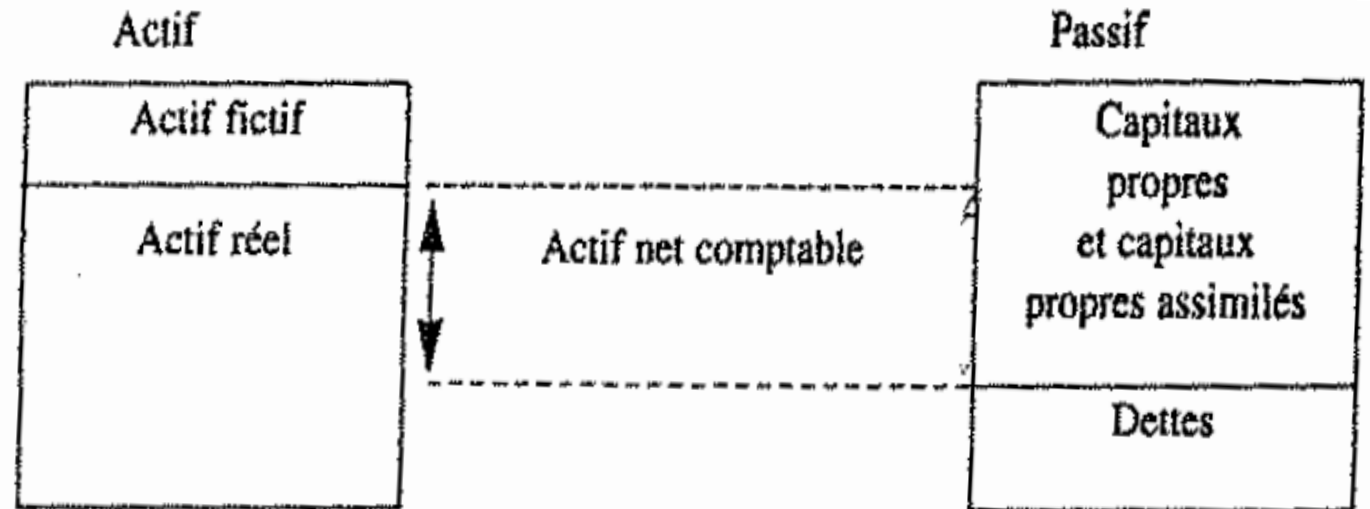
- Lorsque l'augmentation du capital s'accompagne de **l'entrée de nouveaux actionnaires**, ou si les anciens actionnaires ne participent pas à l'augmentation du capital dans la proportion de leurs droits (modification de la répartition du capital), le **prix d'émission des nouvelles actions doit être supérieur à la valeur nominale des anciennes actions**.
- En effet, les nouveaux actionnaires auront automatiquement un droit sur les réserves de la société. Ce qui va réduire la valeur des parts des anciens associés.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

- Le prix d'émission des nouvelles actions est généralement égal à la valeur mathématique comptable (VMC) des anciennes actions :

$$\text{VMC} = \frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions}}$$



$$\text{VMC} = \frac{\text{Capitaux propres et assimilés} - \text{Actif fictif}}{\text{Nombre d'actions}} = \frac{\text{Actif réel} - \text{Dettes}}{\text{Nombre d'actions}}$$

**NB : Actif fictif = immobilisations en non valeur**

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

- La **prime d'émission** représente l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale de l'action.

$$\text{Prime d'émission} = \text{Prix d'émission} - \text{Valeur nominale}$$

- Versée à la société par les nouvelles actionnaires, la prime d'émission correspond aux bénéfices laissés en réserves et en report à nouveau (S.C) par les anciens actionnaires.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

**Exemple** : Bilan de la société **XPS-SA** au 31/12/2018

Actif	Brut	Amort & Prov.	Net	Passif	Montant
Frais préliminaires	75 000	45 000	30 000	Capital social (6 000 actions de 100 DH)	600 000
Terrains	300 000	-	300 000	Réserves légales	60 000
Constructions	437 500	87 500	350 000	Autres réserves	40 000
Marchandises	300 000	50 000	250 000	Résultat net de l'exercice	+ 110 000
Clients et C.R.	60 000	10 000	50 000	Dettes de financement	150 000
Banques	20 000	-	20 000	Fournisseurs et C.R.	40 000
<b>Total</b>	<b>1 192 500</b>	<b>192 500</b>	<b>1 000 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

**Exemple** : Calcul de la V.M.C. des actions de la société XPS-SA

- **Méthode n°1:**

$$\text{VMC} = \frac{\text{Capitaux propres et assimilés} - \text{Actif fictif}}{\text{Nombre d'actions}}$$

$$\text{VMC} = \frac{600\ 000 + 60\ 000 + 40\ 000 + 110\ 000 - 30\ 000}{6\ 000}$$

$$\text{VMC} = \frac{780\ 000}{60\ 000} = 130 \text{ DH l'action}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

**Exemple** : Calcul de la V.M.C. des actions de la société XPS-SA

- Méthode n°2 :

$$\text{VMC} = \frac{\text{Actif réel} - \text{Dettes}}{\text{Nombre d'actions}}$$

$$\text{VMC} = \frac{300\ 000 + 350\ 000 + 250\ 000 + 50\ 000 + 20\ 000 - 150\ 000 - 40\ 000}{6\ 000}$$

$$\text{VMC} = \frac{780\ 000}{6\ 000} = 130 \text{ DH l'action}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Interprétation :

- Les capitaux propres assimilés (Réserves, résultat net, ...) augmentent la valeur réelle des actions de la société. Dans ce cas, si la société XPS-SA souhaite augmenter son capital par apports nouveaux d'un nouvel actionnaire, elle devra fixer le **prix d'émission** des nouvelles actions à **130 DH**.
- Le surplus de **30 DH** par action constitue la **prime d'émission**. Cette prime va permettre au nouvel actionnaire de participer dans les capitaux propres assimilés, tout comme les anciens actionnaires.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Écritures comptables lors de l'augmentation du capital avec prime d'émission:

5141 2../3..		Banques (Actifs apportés)	
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital	
		<b>Libération des nouveaux apports</b>	
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	
	1111		Capital social
	<b>1121</b>		<b>Primes d'émission</b>
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>	
2113		Frais d'augmentation du capital	
	5141		Banques
		<b>Règlement des frais d'augmentation du capital</b>	

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Exercice d'application n°2 :

- Reprenons l'exemple de la société XPS-SA. Cette dernière a décidé le 07/03/2019 d'augmenter son capital pour permettre l'entrée d'un nouvel actionnaire par émission de 1 000 nouvelles actions. Le prix d'émission des nouvelles actions est fixé à la V.M.C. des anciennes actions.
- Le nouvel actionnaire effectue le même jour un apport en numéraire au compte bancaire de la société. Les frais d'augmentation du capital, payés par chèque bancaire, s'élèvent à 1 500 DH.

### Travail à faire :

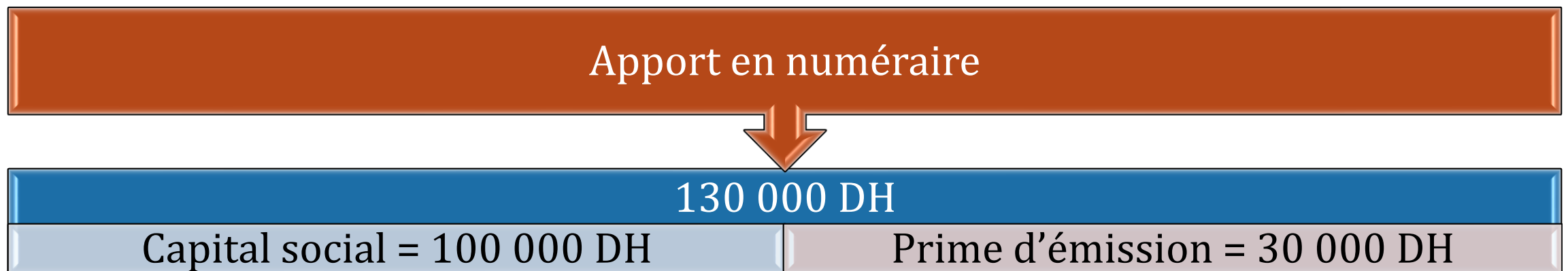
1. Calculez le montant de l'apport en numéraire et la prime d'émission globale ;
2. Passez toutes les écritures comptables nécessaires.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Solution de l'exercice d'application n°2 :

- Apport global =  $130 \times 1\,000 = 130\,000$  DH
- Prime d'émission par action = Prix d'émission – valeur nominale =  $130 - 100 = 30$  DH
- Prime d'émission globale =  $30 \times 1\,000 = 30\,000$  DH
- Augmentation du capital social =  $100 \times 1\,000 = 100\,000$  DH



# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Solution de l'exercice d'application n°2 (Écritures comptables) :

07/03/2019

5141		Banques	130 000	
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital		130 000
		<b>Libération des nouveaux apports</b>		
		d°		
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	130 000	
	1111	Capital social		100 000
	1121	Primes d'émission		30 000
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>		
		d°		
2113		Frais d'augmentation du capital	1 500	
	5141	Banques		1 500
		<b>Règlement des frais d'augmentation du capital</b>		

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Remarques :

- Lorsque l'augmentation de capital s'effectue par apports en numéraire partiellement libérés, on peut rencontrer les mêmes cas particuliers relatifs à la constitution: versements anticipés, versements avec retard et défaillance.
- À noter que **la prime d'émission doit être libérée en totalité** à la souscription des nouvelles actions.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur comptable de l'action

- **Exercice d'application n°3** : La S.A. SOREX a été constituée avec un capital composé de 25 000 actions de nominal de 100 DH. Le 01/04/2018, lors de l'augmentation de son capital, elle émet 10 000 actions de numéraire de nominal 100 DH au prix d'émission de 165 DH.
- La valeur réelle de l'action ancienne, avant l'augmentation du capital, est de 200 DH.
- Les actions nouvelles sont libérées du minimum légal par versement au compte bancaire de la société. Les frais d'augmentation de capital de 8 500 DH sont réglés par chèque bancaire.

### Travail à faire :

1. Passez les écritures nécessaires au journal.
2. Calculez la valeur réelle des actions après l'augmentation du capital ;
3. Calculez le rapport de souscription puis le droit de souscription.

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur comptable de l'action

Solution de l'exercice d'application n°3 :

Versement reçu = Totalité de la prime d'émission +  $\frac{1}{4}$  de la valeur nominal

Versement reçu =  $(165 - 100) \times 10\ 000 + 10\ 000 \times 100 \times \frac{1}{4} = 650\ 000 + 250\ 000$

Versement reçu = 900 000 DH

Capital non appelé =  $10\ 000 \times 100 \times \frac{3}{4} = 750\ 000$  DH

01/04/2018			
5141		Banques	900 000
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital	
		<b>Libération des nouveaux apports</b>	900 000

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur comptable de l'action

#### Solution de l'exercice d'application n°3 :

01/04/2018

4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	900 000	
1119		Actionnaires, capital souscrit non appelé	750 000	
	1111			Capital social
	1121			Primes d'émission
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>		
		<b>d°</b>		
2113		Frais d'augmentation du capital	8 500	
	5141			Banques
		<b>Règlement des frais d'augmentation du capital</b>		
				1 000 000
				650 000
				8 500

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur réelle de l'action

Solution de l'exercice d'application n°3 :

Valeur réelle des actions anciennes	25 000 actions × 200 DH = 5 000 000 DH
Valeur des apports nouveaux	10 000 actions × 165 DH = 1 650 000 DH
Valeur réelle des actions après augmentation	35 000 actions × ??? DH = 6 650 000 DH

$$\text{Valeur réelle des actions après augmentation} = \frac{6\,650\,000}{35\,000} = 190 \text{ DH}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur réelle de l'action

#### Solution de l'exercice d'application n°3 :

- L'émission des actions nouvelles à un prix d'émission inférieur à la valeur réelle des actions anciennes provoque une baisse de la valeur réelle de 200 DH à 190 DH. Pour ne pas être lésé par la situation, l'ancien actionnaire a la priorité pour souscrire les actions nouvelles proportionnellement à sa proportion dans le capital.

$$\text{Rapport de souscription} = \frac{\text{Nombre de nouvelles actions}}{\text{Nombre des anciennes actions}} = \frac{10\ 000}{25\ 000} = \frac{2}{5}$$

**Pour souscrire à 2 actions nouvelles, l'actionnaire doit disposer de 5 anciennes actions.**

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur réelle de l'action

#### Solution de l'exercice d'application n°3 :

- Cependant, les actionnaires ne sont pas obligés de souscrire aux actions nouvelles auxquelles ils ont droit. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, vendre leurs droits à des personnes qui voudraient s'assurer une possibilité de souscription (Nouveaux actionnaires).
- Le droit de souscription (D.S.) représente la compensation de la baisse de la valeur réelle des actions après l'opération de l'augmentation du capital.

Droit de souscription =

$$\begin{aligned} & \text{Valeur de l'action avant augmentation} - \text{Valeur de l'action après augmentation} \\ & = 200 - 190 = 10 \text{ DH par ancienne action} \end{aligned}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Cas particulier : Prix d'émission inférieur à la valeur réelle de l'action

#### Solution de l'exercice d'application n°3 :

- Donc pour souscrire à 2 actions nouvelles, le nouvel actionnaire doit disposer de 5 droits de souscription qu'il doit acheter auprès d'un ancien actionnaire pour  $5 \times 10 \text{ DH} = 50 \text{ DH}$ .
- Ce montant permet de compenser la baisse de 10 DH de la valeur réelle de 5 actions détenues par l'ancien actionnaire (200 DH → 190 DH).

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Généralisation du calcul du droit de souscription

N : Nombre d'actions anciennes

N' : Nombre d'actions nouvelles émises

V : Valeur réelle de l'action avant augmentation du capital

V' : Valeur réelle de l'action après augmentation du capital

E : Prix d'émission de l'action nouvelle

$$D.S. = V - V' = V - \frac{N \times V + N' \times E}{N + N'}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°1 : Augmentation du capital par apports nouveaux

### Généralisation du calcul du droit de souscription

$$D.S. = V - V' = V - \frac{N \times V + N' \times E}{N + N'}$$

$$D.S. = V - V \times \frac{N}{N + N'} - E \times \frac{N'}{N + N'}$$

$$D.S. = V \times \frac{N + N'}{N + N'} - V \times \frac{N}{N + N'} - E \times \frac{N'}{N + N'}$$

$$D.S. = V \times \frac{N'}{N + N'} - E \times \frac{N'}{N + N'}$$

$$D.S. = (V - E) \times \frac{N'}{N + N'}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

- La société peut décider d'incorporer au capital des réserves qu'elle juge abondantes.
- Cette forme ne traduit pas un changement des moyens d'action de la société.
- Son avantage réside dans la sécurisation des créanciers du fait de la stabilité du capital par rapport aux réserves qui peuvent toujours être distribuées.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

**On distingue deux cas de figure :**

- Si la valeur nominale des actions augmente dans les mêmes proportions que l'augmentation de capital, il faut échanger les actions existantes contre d'autres à la nouvelle valeur nominale
- Si la valeur nominale des actions ne change pas, il faut augmenter le nombre d'actions. Il y aura donc distribution d'actions nouvelles gratuites aux anciens associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

Le mécanisme comptable pour ce type d'augmentation est très simple. Il suffit de débiter la réserve correspondante et de créditer le capital social.

114...			
115...		Réserves ...	
	1111		Capital social
		<b>Augmentation du capital par incorporation des réserves</b>	

**Remarque** : la société peut décider d'incorporer aussi les primes liées au capital (Primes d'émission, ...). La logique comptable reste la même dans ce cas.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°4 :

- La société SFX-SA, dont le capital est constitué de 3 000 actions de 100 DH chacune, a décidé le 01/08/2018 d'augmenter son capital en incorporant de 12 500 DH de la réserve statutaire et de 47 500 DH de la réserve facultative.
- L'augmentation du capital s'est traduite par l'augmentation de la valeur nominale des anciennes actions.

### Travail à faire :

1. Calculez la nouvelle valeur nominale ;
2. Passez toutes les écritures comptables nécessaires.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°4 :

Montant total de l'augmentation du capital = 12 500 + 47 500 = 60 000 DH

→ Cette augmentation va être répartie sur toutes les anciennes actions :

$$\text{Nouvelle valeur nominale} = 100 + \frac{12\,500 + 47\,500}{3000} = 100 + 20 = 120 \text{ DH}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°4 :

01/08/2018

1151		Réserves statutaires ou contractuelles	12 500	
1152		Réserves facultatives	47 500	
	1111		Capital social	60 000
		<b>Augmentation du capital par incorporation des réserves statutaires et facultatives</b>		

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

- La S.A. LATEX, au capital de 10 000 actions de 100 DH, a décidé le 01/10/2018 d'augmenter son capital en incorporant de 200 000 DH de la réserve facultative et distribuer 2 000 actions gratuites.
- Avant cette l'augmentation, les capitaux propres de cette société se présentaient ainsi :
  - Capital social : 1 000 000 DH
  - Réserve légale : 50 000 DH
  - Réserves statutaires : 100 000 DH
  - Réserves facultatives : 350 000 DH

### Travail à faire :

1. Calculez le rapport d'attribution ;
2. Passez toutes les écritures comptables nécessaires ;
3. Calculez la VMC avant et après augmentation (**Actif fictif = 0**) puis déduisez le droit d'attribution.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

- Le rapport d'attribution permet de savoir combien d'actions faut-il disposer afin de bénéficier d'une nouvelle action :

$$\text{Rapport d'attribution} = \frac{\text{Nombre de nouvelles actions}}{\text{Nombre d'anciennes actions}} = \frac{2\,000}{10\,000} = \frac{1}{5}$$

### Interprétation :

Pour obtenir une nouvelle action, il faut avoir 5 anciennes actions.

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

01/10/2018				
1152		Réserves facultatives	200 000	
	1111		Capital social	200 000
<b>Augmentation du capital par incorporation des réserves facultatives</b>				

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

**Calcul de la VMC des actions avant augmentation du capital :**

$$\text{VMC avant augmentation} = \frac{\text{Capitaux propres et assimilés} - \text{Actif fictif}}{\text{Nombre d'actions}}$$

$$\text{VMC avant augmentation} = \frac{1\,000\,000 + 50\,000 + 100\,000 + 350\,000 - 0}{10\,000}$$

$$\text{VMC avant augmentation} = \frac{1\,500\,000}{10\,000} = 150 \text{ DH}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

Calcul de la VMC des actions avant augmentation du capital :

Avant augmentation	Après augmentation
<ul style="list-style-type: none"><li>Capital social : <b>1 000 000 DH</b></li><li>Réserve légale : 50 000 DH</li><li>Réserves statutaires : 100 000 DH</li><li>Réserves facultatives : <b>350 000 DH</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Capital social : <b>1 200 000 DH</b></li><li>Réserve légale : 50 000 DH</li><li>Réserves statutaires : 100 000 DH</li><li>Réserves facultatives : <b>150 000 DH</b></li></ul>

$$\text{VMC après augmentation} = \frac{1\,200\,000 + 50\,000 + 100\,000 + 150\,000 - 0}{10\,000 + 2\,000}$$

$$\text{VMC après augmentation} = \frac{1\,500\,000}{12\,000} = 125 \text{ DH}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Exercice d'application n°5 :

- La distribution d'actions gratuites a entraîné une baisse de la valeur réelle des actions, **car pour des capitaux propres identiques, il y a plus d'actions.**
- Pour compenser cette baisse de valeur, l'ancien actionnaire bénéficie d'un **droit d'attribution négociable** sur chacune de ses anciennes actions. Ces droits peuvent être vendus par les actionnaires qui ne veulent pas recevoir de nouvelles actions :

Droit d'attribution =

Valeur de l'action avant augmentation – Valeur de l'action après augmentation

$$= 150 - 125 = 25 \text{ DH par ancienne action}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°2 : Augmentation du capital par incorporation des réserves

### Généralisation du calcul du droit d'attribution :

V : Valeur de l'action avant augmentation

V' : Valeur de l'action après augmentation

N : Nombre des anciennes actions

N' : Nombre des nouvelles actions

$$D.A. = V - V' = V - \frac{N \times V}{N + N'}$$

$$D.A. = V - V \times \frac{N}{N + N'} = V \times \left(1 - \frac{N}{N + N'}\right)$$

$$D.A. = V \times \frac{N'}{N + N'}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°3 : Augmentation du capital par conversion de dettes

- Des créanciers ordinaires de la société, par exemple des fournisseurs peuvent être associés à une augmentation de capital en acceptant que des actions leur soient remises en guise de remboursement de leur créance. Si cette dernière est liquide et exigible au jour de l'augmentation du capital, l'apport est considéré fait en numéraire. Sinon, c'est un apport en nature.
- Lorsque la trésorerie d'une société est gênée, la société peut proposer à ses créanciers de leur remettre des actions en contrepartie de leur créance.

# L'augmentation du capital

## Cas n°3 : Augmentation du capital par conversion de dettes

- Comptablement , on constate l'augmentation du capital par conversion de dettes comme suit :

1../4..		(Dettes)	
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital	
		<b>Conversion de dettes sociales</b>	
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	
	1111		Capital social
	1121		Primes d'émission
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>	

# L'augmentation du capital

## Cas n°3 : Augmentation du capital par conversion de dettes

### Exercice d'application n°6 :

- A la suite d'un accord avec un fournisseur principal, une SA, à l'unanimité des actionnaires, décide le 05/06/2018 d'augmenter son capital en incorporant une part de la dette fournisseur au capital.
- Le fournisseur reçoit 1 000 actions d'une valeur nominale de 200 DH, évalués à une VMC de 300 DH en échange d'une créance de 300 000 DH.

### Travail à faire :

1. Calculez la prime d'émission ;
2. Passez toutes les écritures comptables nécessaires ;

# L'augmentation du capital

## Cas n°3 : Augmentation du capital par conversion de dettes

### Exercice d'application n°6 :

#### Calcul de la prime d'émission :

Prime d'émission unitaire = Prix d'émission unitaire - Valeur nominale

$$\text{Prime d'émission unitaire} = 300 - 200 = 100 \text{ DH}$$

Prime d'émission globale = Prime d'émission unitaire × Nombre d'actions émises

$$\text{Prime d'émission globale} = 100 \times 1\,000 = 100\,000 \text{ DH}$$

# L'augmentation du capital

## Cas n°3 : Augmentation du capital par conversion de dettes

### Exercice d'application n°6 :

- Valeur nominale des nouvelles actions émises =  $1\ 000 \times 200 = 200\ 000$  DH
- Prime d'émission = 100 000 DH

05/06/2018

4411		Fournisseurs	300 000	
	4462	Associés - versements reçus sur augmentation de capital		300 000
		<b>Conversion de la dette fournisseur</b>		
		<b>d°</b>		
4462		Associés - versements reçus sur augmentation de capital	300 000	
	1111	Capital social		200 000
	1121	Primes d'émission		100 000
		<b>Constatation de l'augmentation du capital</b>		

# La réduction du capital

- La réduction de capital peut se traduire par :
  - La réduction du nominal des actions (en respectant la règle du minimum de la valeur nominale qui est de 50 DH)
  - Diminution du nombre d'actions (annulation d'actions)
- Une société peut être conduite à réduire son capital pour deux raisons:
  - D'apurer les pertes accumulées en report à nouveau débiteur.
  - D'ajuster le montant du capital au volume d'activité de la société, dans ce cas il y a remboursement aux actionnaires d'une partie de leur apport, sauf pour la partie du capital souscrit non appelé qui est annulée.

# La réduction du capital

## Cas n°1 : Réduction du capital motivée par des pertes

- Comptablement , il suffit de débiter le compte du « **1111. Capital social** » et en contrepartie créditer le compte du « **1169. Report à nouveau (SD)** » du montant de la perte enregistrée.

1111		Capital social	
	1169		Report à nouveau (SD)
		<b>Réduction du capital et absorption de la perte</b>	

# La réduction du capital

## Cas n°1 : Réduction du capital motivée par des pertes

### Exercice d'application n°7 :

- Une S.A au capital de 2 000 000 DH (20 000 actions de 100 DH) et réparti de manière égale sur les 5 actionnaires, a accumulé des pertes d'un montant de 450 000 DH. L'assemblée générale décide d'éponger ces pertes par une réduction du capital.
- La société décide le 04/03/2019 de réduire son capital de 500 000 DH par annulation d'actions et de porter le reliquat aux réserves facultatives.

### Travail à faire :

1. Calculez le rapport d'annulation ;
2. Passez les écritures nécessaires ;
3. Présentez la répartition des actions avant et après réduction du capital.

# La réduction du capital

## Cas n°1 : Réduction du capital motivée par des pertes

### Exercice d'application n°7 :

$$\text{Nombre d'actions à annuler} = \frac{500\,000}{100} = 5\,000 \text{ actions}$$

$$\text{Rapport d'annulation} = \frac{\text{Nombre d'actions à annuler}}{\text{Nombre d'actions disponibles}}$$

$$\text{Rapport d'annulation} = \frac{5\,000}{20\,000} = \frac{1}{4}$$

**Interprétation** : Pour chaque 4 actions détenues par un actionnaire, une seule action va être annulée

# La réduction du capital

## Cas n°1 : Réduction du capital motivée par des pertes

### Exercice d'application n°7 :

04/03/2019

1111	Capital social	500 000	
1169	Report à nouveau (SD)		450 000
1152	Réserves facultatives		50 000
	<b>Réduction du capital et absorption de la perte</b>		

# La réduction du capital

## Cas n°1 : Réduction du capital motivée par des pertes

### Exercice d'application n°7 :

Actionnaire	Actions avant réduction		Nombre d'actions annulées	Actions après réduction	
	Nombre	%		Nombre	%
<b>A</b>	4 000	20 %	$4\,000 \times 1/4 = 1\,000$	$4\,000 - 1\,000 = 3\,000$	20 %
<b>B</b>	4 000	20 %	$4\,000 \times 1/4 = 1\,000$	$4\,000 - 1\,000 = 3\,000$	20 %
<b>C</b>	4 000	20 %	$4\,000 \times 1/4 = 1\,000$	$4\,000 - 1\,000 = 3\,000$	20 %
<b>D</b>	4 000	20 %	$4\,000 \times 1/4 = 1\,000$	$4\,000 - 1\,000 = 3\,000$	20 %
<b>E</b>	4 000	20 %	$4\,000 \times 1/4 = 1\,000$	$4\,000 - 1\,000 = 3\,000$	20 %
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>100 %</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>	<b>100 %</b>
	<b>Ancien capital social = <math>20\,000 \times 100 = 2\,000\,000</math></b>			<b>Nouveau capital social = <math>15\,000 \times 100 = 1\,500\,000</math></b>	

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

- Comptablement , il faut débiter le compte du « **1111. Capital social** » et en contrepartie créditer le compte « **4461. Associés - capital à rembourser** » qui sera soldé par la suite pour le règlement des actionnaires.

1111		Capital social	
	4461		Associés - capital à rembourser
		<b>Annulation d'une partie du capital social</b>	
4461		Associés – capital à rembourser	
	5141		Banques
		<b>Remboursement des actionnaires</b>	

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

### Exercice d'application n°8 :

- Une S.A au capital de 600 000 DH (3 000 actions de 200 DH entièrement libérées) constate que le capital est trop important eu égard des besoins de la société et décide le 01/07/2018 de réduire son capital à 360 000 DH par diminution de la valeur nominale de chaque action.
- Les 5 actionnaires détiennent respectivement 600, 750, 150, 1 125 et 375 actions.
- La société rembourse le 08/07/2018 les actionnaires par chèques bancaires.

### Travail à faire :

1. Calculez la nouvelle valeur nominale ;
2. Passez les écritures nécessaires ;
3. Calculez le capital à rembourser pour chaque actionnaire.

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

### Exercice d'application n°8 :

$$\text{Nouvelle valeur nominale} = \frac{360\ 000}{3\ 000} = 120 \text{ DH}$$

$$\text{Capital à rembourser} = 600\ 000 - 360\ 000 = 240\ 000 \text{ DH}$$

### Vérification du calcul du capital à rembourser :

$$\text{Capital à rembourser par action} = 200 - 120 = 80 \text{ DH}$$

$$\text{Capital à rembourser} = 80 \times 3\ 000 = 240\ 000 \text{ DH}$$

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

### Exercice d'application n°8 :

		01/07/2018			
1111		Capital social	240 000		
	4461	Associés - capital à rembourser			240 000
<b>Annulation d'une partie du capital social</b>					
		08/07/2018			
4461		Associés – capital à rembourser	240 000		
	5141	Banques			240 000
<b>Remboursement des actionnaires</b>					

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

### Exercice d'application n°8 :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital à rembourser
A	600	$600 \times 80 = 48\ 000$
B	750	$750 \times 80 = 60\ 000$
C	150	$150 \times 80 = 12\ 000$
D	1 125	$1\ 125 \times 80 = 90\ 000$
E	375	$375 \times 80 = 30\ 000$
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>240 000</b>

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

- Si une partie du capital n'a pas été encore appelée, le réduction du capital peut se faire en renonçant à appeler une partie du capital non encore versée.
- Dans ce cas, la partie du capital non appelé est soldée par le compte : « **1111. Capital social** »

1111	1119	Capital social Actionnaires, capital souscrit-non appelé <b>Annulation d'une partie du capital non appelée</b>
------	------	--

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

- Exercice d'application n°9 :

- Le capital de la S.A. ROSAM est de 2 000 000 DH composé de 10 000 actions de numéraire libérées de  $\frac{3}{4}$ .
- La société décide le 01/09/2018 de réduire son capital social à 1 500 000 DH, en renonçant à appeler le dernier quart.

### Travail à faire :

1. Calculez la nouvelle valeur nominale ;
2. Passez les écritures nécessaires au journal de l'entreprise.

# La réduction du capital

## Cas n°2 : Réduction du capital non motivée par des pertes

- Exercice d'application n°9 :

$$\text{Nouvelle valeur nominale} = \frac{1\ 500\ 000}{10\ 000} = 150 \text{ DH}$$

$$\text{Montant de la réduction du capital} = 2\ 000\ 000 - 1\ 500\ 000 = 500\ 000 \text{ DH}$$

01/09/2018

1111	Capital social	500 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		500 000
	<b>Réduction du capital par renonciation à l'appel du 4<sup>ème</sup> 1/4</b>		